



Objectifs et actions prises en compte pour le financement

Ce document est une synthèse opérationnelle de notre « projet politique » adopté en AG en 2017 pour la période 2017 - 2020 et du Projet Sportif Fédéral déposé auprès de l'Agence nationale du Sport que vous trouverez sur le site de la FFVL au lien suivant : [ici](#).

Il liste les actions pour lesquelles des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence nationale du Sport pourront être adressées à la FFVL.

Certaines de ces actions concernent directement les clubs, d'autres sont des actions qui gagnent à être mutualisées et s'adressent aux CDVL et aux ligues. Un club peut également être porteur d'une action regroupant plusieurs clubs.

Les actions seront hiérarchisées afin que nous puissions éventuellement prioriser l'attribution des financements.

La recherche des financements multiples (collectivités territoriales, FFVL, partenaires privés, etc.) sera un atout pour l'éligibilité de la demande.

Nos actions éligibles au financement :

1. Pour plus de sécurité, mieux gérer les risques sur tout le territoire

Cet objectif passe par plusieurs types d'actions du club jusqu'à la ligue régionale en passant par le niveau départemental. Selon les caractéristiques territoriales et les actions, des mutualisations peuvent être souhaitables.

Formation

Développement de la pratique encadrée pour faire découvrir, dans de bonnes conditions de sécurité, nos activités et pour accompagner les pratiquants dans leur progression.

1.1 Qualification biplace : organiser un recyclage

Il s'agit de permettre à des **biplaceurs** dont la qualification est ancienne de réactualiser leurs compétences.

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateurs : nombre de stagiaires en formation continue

1.2 Organiser une formation de cadres fédéraux régionalisée (hors tutorat et QBI) :

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateurs : nombre de stagiaires en formation

1.3 Organiser une formation de découverte de la compétition

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateurs : nombre de stagiaires en formation

Sécurité

1.4 mise en place d'actions sur la gestion des risques

Initiée en 2018, la mise en place dans un maximum de clubs de **l'animateur sécurité** dont le rôle est d'impulser une prise en charge collective de la gestion des risques, se fait par l'organisation de conférences, de réunions des animateurs, d'actions de mise en réseau.

- Frais éligibles : frais de déplacements et vacations pour des intervenants reconnus pour leurs compétences
- Indicateurs : nombre de participants, développement du maillage du réseau d'animateurs.

2. Sites : pérennisation des sites conventionnés

2.1 L'existence de sites de pratiques dotés d'une bonne signalétique, bien entretenus est une condition vitale de notre activité.

- Frais éligibles : loyers versés aux propriétaires des terrains, frais d'entretien, de signalétique.
- Indicateurs : fréquentation annuelle du site (ou des sites) ; durée de la convention.

3. Une fédération plus proche des pratiquants, des licenciés et des clubs

Vie fédérale

3.1 Participation des élus à la vie fédérale :

Prise en charge des frais des élus générés par les réunions, les regroupements dans le cadre du fonctionnement de la vie fédérale.

- Frais éligibles : frais de déplacements, de location de salles...
- Indicateur : nombre de participants

Développement des pratiques et responsabilités sociales et environnementales

Autant que possible, ces événements devront respecter une charte de l'organisateur : respect de l'environnement, charte graphique pour la communication et la signalétique. Cette charte sera fournie à tous les organisateurs.

3.2 Organisation d'événements pour découverte et promotion au grand public des activités fédérales

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement
- Indicateur : nombre de participants

3.3 Publics éloignés de la pratique et action en faveur de la mixité sociale (politique de la ville, ZRR)

- Frais éligibles : communication/déplacement//encadrement
- Indicateur : nombre de participants

3.4 Pratique féminine : faire découvrir sous des formes adaptées la pratique en direction du public féminin

- Frais éligibles : organisation d'événements, de stages ciblés, communication, encadrement
- Indicateur : nombre de participantes

3.5 Actions en direction des jeunes (moins de 26 ans) dont les actions "Éduc'en Ciel".

- Frais éligibles : communication/déplacement//encadrement
- Indicateur : nombre de participants

3.6 Actions en direction du public "handi"

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement pour l'organisation d'événements et de stages de formation initiale et continue.
- Indicateur : nombre de participants

Équipes Régionales de Formation (ERF).

3.7 Financement des équipes régionales de formation

- Frais éligibles : vacances, frais.
- Indicateurs : Nombre d'actions et de personnes encadrées.